# «Réforme des retraites - Le groupe UDI-UC se félicite de l'adoption d'un régime universel par point»

29/10/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Réforme des retraites - Le groupe UDI-UC se félicite de l'adoption d'un régime universel par point

***Le groupe UDI-UC se félicite de l'adoption au Sénat de l'amendement défendu par Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur UDI-UC du Pas-de-Calais, sur le projet de loi retraites dont l'objet est de fixer un calendrier pour la mise en œuvre d'un régime universel par point à partir du premier semestre 2017. Cet amendement a été adopté grâce au soutien du groupe RDSE et du groupe UMP.***

Cette réforme s'appuiera sur le septième rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) du 27 janvier 2010 qui détaille les options et modalités techniques. Elle sera précédée d'une conférence sociale et d'un débat national afin que les partenaires sociaux et la société civile y soient pleinement associés.

Jean-Marie Vanlerenberghe rappelle que le régime par point est un système universel qui garantit l'équilibre financier des retraites et **assure l'équité, la transparence et la justice pour tous**.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC